

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2022

Présents : BERNARD A. / ASCARI S. / LEOUZON P. / VINCENT J. / HAOND B. / RIOU J. / PELLEGRIN R. / STOFFT N./ GRANDJEAN L. / TEILHAS-BALME V./ ROUSSON L.

Excusés : BAUDRAND M. /BARDINE L. / ROBERT G. / CHEVAT L.

Le quorum étant atteint, Alain BERNARD ouvre la séance, présente le compte rendu du mois de mars. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

✓ Intervention M. LEMOINE Francis

Francis LEMOINE exerce l'activité de maître-nageur depuis plusieurs années à la piscine municipale de SAINT LAGER BRESSAC. Il est domicilié à St Julien en St Alban et a réalisé sa carrière professionnelle dans l'industrie pharmaceutique. Il est passionné de littérature et de cinéma et intervient auprès du Conseil Municipal car il est l'auteur d'un scénario nommé « Délicieuse et Tragique ». Il souhaiterait qu'un film soit réalisé à partir de ce script, le projet est déjà bien structuré, un site permet de visualiser le travail déjà accompli.

Ce scénario a été envoyé au festival de Cannes en 2021, sur 700 scénarios reçus, l'œuvre a été choisie avec 70 autres scénarios sélectionnés en 1/2 finale. Le cahier des charges étant très rigoureux et formaté, le script n'a pas été retenu en finale mais la critique a été excellente et très encourageante.

(Créée en 1998 à l'initiative de Gilles Jacob sous la première appellation « Cinéfondation », la section « Jeune Cinéma » est dédiée à la jeunesse de la création. À travers trois principales actions, elle soutient les projets de films des jeunes réalisateurs, de l'écriture du scénario à la reconnaissance sur la scène internationale, en passant par la recherche de financements.)

Francis développe le pitch en quelques phrases, et insiste sur la toile de fonds du film : le département de l'Ardèche. Les scènes mettront en valeur les paysages, places, marchés, caveau ou autre. A l'instar des films de Claude SAUTET, l'intrigue traite de sujets variés : amitié / amour / maladie / politique / famille.

Afin d'aboutir, le projet nécessite un financement de 30 000 € : 15 000 € pour les salariés acteurs principaux et techniciens, 9 000 € pour le matériel, 6 000 € pour l'intendance (faux frais, restauration, hébergement, etc) 35 jours seront nécessaires à la production du film dont 17 de tournage. (12 acteurs principaux, 40 seconds rôles, 70 figurants). Cela reste un film à petit budget. Les recettes seront redistribuées aux techniciens et acteurs principaux.

Un cabinet d'expert-comptable est mandaté pour ordonnancer les clauses juridiques et élaborer les contrats, une société de distribution est chargée de promouvoir le film achevé. 7 acteurs principaux sont recherchés actuellement (intermittents du spectacle professionnels), ils seront rémunérés une part fixe et une part en fonction des dividendes perçues. Quelques dizaines de figurants seront sollicités, ils ne seront pas rémunérés.

Date du tournage : entre mai et septembre 2023

Lieu : 90 % en Ardèche

Financement : recherche de mécènes, de nombreux contacts ont été pris avec les partenaires financiers du territoire : Région, Département, Communautés de communes. Une cagnotte en ligne va être créée. M. ARSAC, président de la CAPCA a déjà promis un financement, M. Yves BOYER, président d'Ardèche Rhône Coiron a été contacté. M. LACROIX du Dauphiné Libéré va réaliser un article sur le projet. Une aide de la commune de St Julien en St Alban est attendue. Deux animations au profit de l'association vont avoir lieu prochainement par le groupe musical « Epicure » au parc Emile Planet à St Julien en St Alban et au Parc de Verdure à Chomérac.

La demande de M. LEMOINE au CM est la suivante : organisation de deux soirées nocturnes à la piscine municipale l'été prochain au profit de l'association, 1 en Août, 1 en juillet et une demande d'aide financière. Afin de soutenir ce projet courageux et ambitieux, après en avoir délibéré, les élus souhaitent soutenir ce projet,

- Versement d'une subvention exceptionnelle, 4 contre, 6 pour et 1 abstention, montant 500 €.
- Validation des deux soirées à la piscine, prêt des locaux et du matériel festif.

✓ Avancement des projets

Projet La Rune : les demandes de subventions ont été réalisées, annonce du Conseil Départemental subvention de 100 000 €, DETR 2022 dossier accepté, le dossier a été transmis ces jours derniers à Hervé SAULIGNAC en soutien et un RDV avec Mme MASSEBEUF Isabelle (région) a été pris début juin.

Local La Plaine : Philippe a enduit à la chaux les voûtes, le plaquiste travaille au doublage et isolation des murs. Les réserves électriques sont posées, la plomberie en attente, chauffage électrique. A l'aide d'un diaporama, S. ASCARI explique le déroulement du chantier.

✓ **Comptes rendus des différentes commissions**

Troupe CRAZY R (La Cascade – Préalable Festival d'Alba) compte rendu par Sylvain ASCARI avec diaporama : les actions ont été très appréciées notamment par les écoles, les personnes âgées et le public venu nombreux à la première représentation. Les intervenants étaient très pédagogues et professionnels. Très belle expérience à l'unanimité.

Exposition Guy CHAMBON au Chemin des Peintres : l'actuelle expo sera décrochée et déplacée sur le pont de Partage sur la voie verte ; une quarantaine de nouvelles peintures seront visibles sur le chemin des peintres à partir du 14 mai prochain. Le samedi 14 mai, à 11h, devant la piscine, l'inauguration de cette nouvelle exposition sera accompagnée par un apéritif, élus, curieux et artistes sont invités à y participer.

Site internet, commission Communication par Nathalie STOFFT : la construction du site suit son cours, une réunion a eu lieu le jeudi 7 avril, une autre est prévue le lundi 9 mai.

Piscine par Pierre LEOUZON : la commission se réunira la première quinzaine de mai. Ace jour, l'équipe salariée est au complet, surveillant et accueil snack. Une fuite d'eau a été détectée mais n'est pas gênante pour le bon fonctionnement car très certainement signalée au-dessus des skimmers.

Voirie par Bernard HAOND : les devis pour les travaux de bétonnage des fossés ont été transmis, en attente des devis des entreprises. Programme voirie 2022 : route et impasse de Chamonte.

✓ **Divers**

Broyage bois sur le terrain communal de la Plaine : plusieurs devis ont été demandés, soit à des entreprises de location de matériel BBR à Baix, DURAND à Privas ou REDOND à CRUAS (location broyeur et 1 salarié) soit à des entreprises qui peuvent réaliser le chantier : enlèvement, transport. Le volume est conséquent et le temps des agents municipaux manque, les travaux devront être réalisés avant la fin du mois de juin. A l'unanimité des présents, cette mission sera confiée à l'entreprise barrèsoise COSTE Frédéric.

Jardin des appartement Maison Médicale Brune : ces espaces ont été nettoyés. Il reste à acheminer de la terre végétale devant être acheminé depuis la Plaine jusqu'à l'espace réservé dans la propriété ZC 64 « côté cour ». Une seule journée suffirait à réaliser ces travaux en louant une mini pelle. L'entreprise REBOND sera contactée pour un devis.

Délibération ACTES : une demande d'habilitation pour la signature électronique des documents à valider en Préfecture (conventions, délibérations, arrêtés) est en cours. Le CM est invité à délibérer afin de permettre cette procédure électronique. A l'unanimité des présents, les élus approuvent cette décision.

DIA : M. le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévu par le code de l'urbanisme concernant la vente de la propriété suivante :

- Propriété ZA 56-69-70, Les Communaux, superficie 2634 m²
- Propriété ZC 108-110 La Gare, superficie 1500 m²

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de renoncer à ce droit de préemption concernant lesdites propriétés.

Tribunal Administratif : le maire rappelle qu'un administré a engagé une procédure au TA à l'encontre de la commune à propos d'un arrêté d'urbanisme négatif. Cet administré a été débouté par le jugement du 23.09.2021 ; il résulte du procès que la commune n'a commis aucune illégalité fautive. En application à l'article L.761-1 du Code de la Justice Administrative, les requérants sont condamnés à verser à la commune la somme de 1 400 €. Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, acceptent et chargent le Maire de produire un titre de recette afin de percevoir cette somme.

Terrain à bâtir : le propriétaire de la parcelle ZI 321, au droit de la place de l'Eglise, au-dessus de la bibliothèque a émis la volonté de construire une villa sur sa propriété. Le terrain se situe en zone Ua. Le maire a rencontré ce propriétaire qui propose de céder à la commune une partie de son terrain (environ 400 m²). L'acquisition de cette parcelle permettrait la mise aux normes de l'établissement public en permettant un accès sécurisé aux personnes à mobilité réduite. Il permettrait également au logement adjacent de posséder un espace vert (actuellement laissé à disposition gracieuse par le propriétaire). La parcelle est véritablement située au cœur du village, les conditions de vente sont encore à négocier, le propriétaire annonce un prix de vente 100 €/m². Après en avoir débattu, les membres présents sont favorables à cette acquisition, chargent le maire de négocier le prix de vente.

Jeux pour enfants : Nathalie remarque que les jeux pour enfants sont toujours en travaux et à ce jour condamnés. Le Maire assure qu'ils seront réparés très prochainement.

Journée Tous pour Vincent : « Tous avec Vincent » est une manifestation organisée par le Groupe d'Animations de Saint Lager-Bressac, en partenariat avec le Foyer des jeunes de St Vincent de Barrès, en faveur de Vincent IGONNET, atteint d'une leucémie.

Vincent est un jeune garçon Barrèsois de 9 ans, scolarisé dans le RPI.

Cette journée Familiale et Détente (rando, boules, cartes, animations, spectacles, feux d'artifice) est proposée en faveur et soutien à la famille IGONNET. Le bénéfice sera entièrement reversé à Vincent.

Les 3 communes participent à cette journée en finançant le spectacle, troupe KI-WATT « les Incontournables », 150 € / commune.

Eclairage public : suite au dernier Conseil Municipal, la question a été posée au SDE à savoir si on pouvait réduire le temps de l'éclairage public pour faire des économies et protéger l'environnement. Il a été répondu : l'éclairage des passages piétons est une obligation légale mais le cheminement électrique se trouve sur le même réseau ; il faudrait pour réduire l'un sans diminuer l'autre, dédoubler les réseaux, ce qui coûterait cher à la commune sans réalisation d'économie. (Désolidarisation ligne / création nouveau compteur) les ampoules utilisées sont des LED économique depuis la réfection de la place de l'Eglise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.